



Compte rendu du conseil municipal du 15 juillet 2021

Présents : Meugin Olivier. Maugain Brigitte. Beltramelli Jérôme. Mouquod François-Xavier. Bainier Marine. Berthet Olivier. Dormoy Anthony. Santana Angélique. Wachowicz Laurence.

Absents, excusés : Boichut Olivier. Combe Sylvain.

Pouvoir : /

Secrétaire de séance : Mouquod François-Xavier.

Le compte rendu de la séance du 17 mai 2021 est adopté à l'unanimité.

Devis changement de gouttières toit salle des fêtes : lors de fortes pluies, des fuites d'eau ont été remarquées sur les murs de la façade de l'entrée salle des fêtes : le bois sous les chéneaux est trop ancien et usé, il est nécessaire de le changer. Suite à sa demande, le maire présente les devis qu'il a reçu pour la pose de chéneaux neufs sur toute la façade avant de la salle. Après en avoir délibéré, le conseil décide de retenir le devis de M. Clément Bornier de Chaussin, d'un montant de 1 993 € 76.

Charte éclairage public avec le Sidec : le maire expose que les dépenses communales liées à l'éclairage public représentent entre 30 à 35 % des consommations et dépenses énergétiques. La charte intitulée « Eclairons juste le Jura », proposée par le Sidec, a pour objectif d'apporter aux collectivités des solutions pour maîtriser l'impact de l'éclairage public. Il s'agit de diminuer les impacts énergétiques et environnementaux liés à cet éclairage, tout en préservant la qualité de vie, en participant à une démarche globale territoriale, source d'économies d'échelles et de valorisation de l'image du département. Sachant que l'adhésion à cette charte permettrait d'obtenir des subventions, le conseil décide d'y adhérer et mandate le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Devis passage en Led de l'éclairage public : dans la poursuite du projet de maîtrise de l'impact de l'éclairage public, une étude est proposée au conseil, afin de passer en Led les lampadaires d'éclairage public. Il est peut-être préférable d'adopter ce système plutôt que de couper les lumières la nuit. Le conseil décide d'adopter ce projet dont le coût prévisionnel s'élève à 37 690 € HT, tout en précisant que seuls seront équipés de Led les nouveaux lampadaires (pas ceux qui feront l'objet d'un enfouissement des réseaux secs dans quelques années). Des demandes de subvention au titre de la DETR, au conseil départemental et au Sidec seront adressées aux organismes compétents.

Devis et étude pour divers travaux :

Devis rénovation éclairage public salle des fêtes : le maire rappelle que l'éclairage public du parking de la salle des fêtes présente de nombreux dysfonctionnements et que certains lampadaires sont cassés et irréparables. Afin d'y remédier, il a demandé des devis de rénovation qu'il présente. Le montant des travaux, s'élevant à 7 054 € HT, comprend la dépose de mats et évacuation, la réalisation de fouilles, la confection d'un regard, la fourniture